

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI: ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA

Siège social : Rue Gourgas, IMMEUBLE ALPHA 2000, 3ème étage

Adresse: 01 BP 1300 ABIDJAN 01

Téléphone :(225) 27 20 21 98 26 /(225) 27 20 21 98 32

Télécopieur : (225) 27 20 21 98 27

ANB : CÔTE D'IVOIRE

Nom & prénoms du Représentant légal : Monsieur Mohamed LEMRIDI

Fonction du Représentant légal : Directeur Général

Email: aswa@sib.ci

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

Symbole: SIBC

Siège social : 34, Bd de la République à Abidjan, 01 BP 1300 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 20 00 00 Télécopie : (225) 20 20 01 19

Email: www.sib.ci

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : KOUTOU		
Date de signature du contrat:03/04/2017	Contrat renouvelé ? xOui □ Non	
Durée du contrat : 01 an renouvelable par tacite reconduction	Combien de fois :5	Date du dernier renouvellement : 03/04/2022
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 102843		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2021	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	173 101	105 093	- 68 008	- 39,3%
Montant en espèces (F CFA) (**)	305 668 988	585 897 987	+ 280 228 999	+ 91,7%

^(*) Semestre N est le dernier semestre écoulé.

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 01/07/2022

Signature et cachet (du déclarant ou son Représentant légal)

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.

^(**) Ce montant n'est pas la valorisation des titres mais les moyens disponibles en espèces.